

# NOM DU PRODUIT : L'HERBICIDE BARRICADE<sup>md</sup> III SPÉCIFICATION ID#: 50003112

L'herbicide Barricade<sup>md</sup> III est un ensemble combiné de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose **l'herbicide Barricade**<sup>md</sup> III:

L'herbicide Barricade<sup>md</sup> SG PCP # 29544

Date de la SDS : **04/01/2025** SPÉCIFICATION #: **50000042** 

L'herbicide FMC Fluroxypyr 333 EC PCP # 35620

Date de la SDS : **09/15/2025** SPÉCIFICATION #: **50003089** 

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

### Fabricant/Distributeur:

FMC du Canada limitée 6755, chemin Mississauga, bureau 204 Mississauga (Ont.) L5N 7Y2 Canada

### Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 09/23/2025

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Identificateur de produit

Nom du produit BARRICADE® SG

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000042

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #29544

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

**USA** 

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1B

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée

Catégorie 2 (Thyroïde, Système nerveux)

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

### Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protec-

tion des yeux/ du visage.

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

abondamment a reau.

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

#### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	25
Thifensulfuron-methyl	Thifensulfuron- methyl	79277-27-3	25
sodium carbonate	sodium carbo- nate	497-19-8	>= 10 - < 30 *
Phosphoric acid, triso- dium salt, dodecahy- drate	Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahy- drate	10101-89-0	>= 5 - < 10 *

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024 1.0

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Traiter de façon symptomatique. Avis aux médecins

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de phosphore

Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entrepo-

sage

Le produit est stable dans des conditions normales de stock-

age en entrepôt.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : solide

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Forme : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : légère

Seuil de l'odeur : non établi(e)

pH : 9.4 (20 °C)

Concentration: 10 g/l 1 %

Point de fusion/congélation : non établi(e)

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition

Point d'éclair : non établi(e)

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Non hautement inflammable, peut être inflammable

Auto-allumage : 387 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non établi(e)

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Masse volumique apparente : env. 707 kg/m3 tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Non disponible pour ce mélange.

Température de décomposi-

tion

non déterminé

Viscosité

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Taille des particules : Donnée non disponible

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du mélange peut dégager des vapeurs nocives

et irritantes.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: méthode de la dose fixe

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

**Composants:** 

**Tribenuron-methyl:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.14 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

sodium carbonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 2.3 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Organes cibles: Peau Symptômes: Erythème

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.83 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

laires

pas de mortalité

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas atteints.

Thifensulfuron-methyl:

Évaluation : Pas d'irritation de la peau

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

sodium carbonate:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

### Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

BPL : oui

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas atteints.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Thifensulfuron-methyl:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

sodium carbonate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode : EPA OTS 798.4500

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Résultat : A un effet sensibilisant.

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

### Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu

pour être mutagène.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations

animales.

Thifensulfuron-methyl:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets muta-

gènes

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

sodium carbonate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur la sal-

monella thyphimurium Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique

Méthode: Directives du test 490 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Type d'essai: Test du micronoyau

Méthode: Directives du test 487 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50000042 Date de la première parution: 04/01/2024 1.0 04/01/2024

### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Remarques Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être can-

cérigène.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Aucun effet indésirable important n'a été rapporté Remarques

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimenta-

tions animales.

Thifensulfuron-methyl:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Effets sur la fertilité Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des

effets néfastes sur la reproduction.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction :

Pas de toxicité pour la reproduction

Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus., N'a pas montré d'effets tératogènes

lors des expérimentations animales.

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations

animales.

sodium carbonate:

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 6 - 15 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel

mg/kg

Tératogénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 1000 mg/kg p.c./jour

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,000 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1,000 mg/kg

p.c./jour

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 4.1, 19, 88.3, 410 mg/kg p.c./jour Durée d'un traitement unique: 20 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 410 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOAEL: > 410 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

#### STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

Tribenuron-methyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

Tribenuron-methyl:

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

sodium carbonate:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin LOAEL : 80 mg/kg

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Rat

LOAEL : env. 200 mg/kg

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Symptômes : Perte de poids corporel

sodium carbonate:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : > 0.01 mg/kg

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Atmosphère d'essai : poussières/brouillard

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Espèce : Chien, femelle

NOAEL : 492.77 mg/kg p.c./jour LOAEL : 1433.56 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 d

Dose : 129.31, 492.77, 1433.56 mg/kg p.c./jour

Organes cibles : Reins

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Chien, mâle

NOAEL : 322.88 mg/kg p.c./jour LOAEL : 1107.12 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 d

Dose : 94.23, 322.88, 1107.12 mg/kg p.c./jour

Organes cibles : Reins

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

15 / 24

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

### Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

### Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### **Autres informations**

**Produit:** 

Remarques : Les renseignements présentés dans la section 11 sont con-

formes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à

SIMDUT. Consulter

Remarques : Donnée non disponible

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

### **Composants:**

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Salmo gairdneri): 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 470 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (algue verte): 0.0159 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

1.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 1.3 µg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Salmo gairdneri): 250 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.6 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 2,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 7.1 μg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

sodium carbonate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 200 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: Méthode EU C3

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: Méthode EU C3

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (boue activée): 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 3,500 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

#### Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

Thifensulfuron-methyl:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans

l'eau et le sol aérobies.

sodium carbonate:

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

Thifensulfuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

sodium carbonate:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le

sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Thifensulfuron-methyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 28.3, log Koc: 1.45

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

#### Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

956

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

956

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

oui

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

Dangereux pour l'environne: :

ment

**Code IMDG** 

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

**TDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

**TBM 500 SG** 

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies: UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **BARRICADE® SG**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04/01/2024 50000042 Date de la première parution: 04/01/2024

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

### Préparé par:

**FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Identificateur de produit

Nom du produit FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50003089

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #35620

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

<u>Détails concernant le fabricant ou le fournisseur</u>

<u>Fabricant</u> FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

USA

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Da 1.2 09/

Date de révision: 09/22/2025

Numéro de la FDS: 50003089

Date de dernière parution: 09/15/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: De-

mander un avis médical/ Consulter un médecin.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON. P331 Ne PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie : Éteindre avec de la poudre

sèche ou du sable sec.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone

pour l'extinction.

#### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact avec la peau.

Nocif par inhalation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Fluroxypyr-meptyl	Fluroxypyr- meptyl	81406-37-3	>= 40 - <= 50 *
Solvent naphtha (petro-leum), heavy arom.	Aromatic hydro- carbons	64742-94-5	>= 10 - < 20 *
1-methyl-2-pyrrolidone	N-Methyl-2- pyrrolidone	872-50-4	>= 10 - < 20 *
Castor oil, ethoxylated	Castor oil, ethoxylated	61791-12-6	>= 5 - <= 10 *
Solvent naphtha (petro- leum), light arom.	Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	>= 5 - < 10 *
calcium dodecylbenze- nesulphonate	Benzenesulfonic acid, dodecyl-, calcium salt	26264-06-2	>= 3 - < 5 *
Tristyrylphenol ethoxylates	Poly(oxy-1,2- ethanediyl), .alpha[tris(1- phenylethyl)phe nyl]omega hydroxy-	99734-09-5	>= 1 - <= 5 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version 1.2

Date de révision: 09/22/2025

Numéro de la FDS: 50003089

Date de dernière parution: 09/15/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

cyanose.

En cas de contact avec la

peau

: Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

L'inhalation peut entraîner des difficultés respiratoires.

Désorientation

Toux sifflement

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins

Le produit contient des distillats de pétrole qui peuvent pré-

senter un risque de pneumonie par aspiration.

Traiter de façon symptomatique.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

: Jet d'eau à grand débit

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

la lutte contre l'incendie égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

vant à proximité de la source d'incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de

problèmes de santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Composés fluorés

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

oxydes de soufre

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Enlever toute source d'allumage.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diato-

mées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimi-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 09/22/2025 50003089 Date de la première parution: 09/12/2025 1.2

nation conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1-methyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m3	CA ON OEL
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro-	ACGIH

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

			carbure total)	
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	TWA	5 ppm	ACGIH

### Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
1-methyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-hydroxy- N-méthyl-2- pyrrolidone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que pos- sible après l'arrêt de l'exposi- tion)	100 mg/l	ACGIH BEI

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

État physique : liquide

Couleur : jaune pâle

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.07

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : 60.5 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.071

Densité : 1.071 g/cm3

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto- : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

inflammation

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 22.4 - 23.4 mPa,s (20 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone Gaz chlorhydrique

Fluorure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx)

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.93 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: La plus haute concentration possible.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

1-methyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,150 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Castor oil, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,492 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50 (Rat, mâle): 6,984 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.193 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,160 mg/kg

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau.

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,300 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Tristyrylphenol ethoxylates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Pas d'irritation de la peau

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Selon les données provenant de matières similaires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : irritant

Castor oil, ethoxylated:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Irritation légère de la peau

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Irritation de la peau

Tristyrylphenol ethoxylates:

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Espèce : Rat

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Selon les données provenant de matières similaires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin Résultat : irritant

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Castor oil, ethoxylated:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Lapin

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Lapin

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

**Tristyrylphenol ethoxylates:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Espèce : Cobaye

Evaluation : Pas un sensibilisateur cutané.

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

### **Composants:**

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Castor oil, ethoxylated:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

#### calcium dodecylbenzenesulphonate:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

#### Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Composants:**

### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

#### 1-methyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version 1.2

Date de révision: 09/22/2025

Numéro de la FDS: 50003089

Date de dernière parution: 09/15/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

#### Castor oil, ethoxylated:

Génotoxicité in vitro

Type d'essai: test de mutation génique Système de test: Salmonella typhimurium Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Type d'essai: test de nutation inverse Système de test: Escherichia coli

Méthode: Directives du test 472 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules de poumon de hamster chinois

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Génotoxicité in vitro

Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la répara-

tion de l'ADN

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Inhalation

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Résultat: négatif

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Tristyrylphenol ethoxylates:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Rat

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1.8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 207 - 283 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation
NOAEC : 0.04 mg/l
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 89 Poids corporel mg / kg

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 720 d

NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Effets sur la fertilité : Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

: Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

1-methyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: positif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Nette évidence d'effets nocifs la fonction sexuelle et la fertilité,

et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations

effectuées sur des animaux

### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million

Symptômes: Incidences sur la mère.

## calcium dodecylbenzenesulphonate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fécondité/développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

#### STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Composants:**

### 1-methyl-2-pyrrolidone:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou des vertiges.

### STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

### Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Rat

NOAEL : 80 mg/kg

Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Organes cibles : Reins

### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 Months

### 1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 169 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 89 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Organes cibles : Foie

Espèce : Lapin
NOAEL : 826 mg/kg
Voie d'application : Dermique

Espèce : Rat, mâle

3 mg/l

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Organes cibles : Testicules

## Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.8 - 0.9 mg/l Voie d'application : Inhalation : vapeur

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 600 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

### calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 Months

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 15 Days

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Orale - gavage
Durée d'exposition : 28 - 54 Days

Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Composants:**

### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.2 09/22/2025 50003089

Date de dernière parution: 09/15/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

### Évaluation de l'exposition humaine

#### **Composants:**

## Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

#### **Autres informations**

**Produit:** 

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

#### Composants:

### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Remarques : Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'ex-

position recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et entraîner une irritation et une dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonite chimique ou un œdème pulmo-

naire.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Composants:**

#### Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0.63 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1.41 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 09/22/2025 50003089 Date de la première parution: 09/12/2025 1.2

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.06 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,000 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

ma/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

1-methyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,000 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 09/22/2025 50003089 Date de la première parution: 09/12/2025 1.2

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 24 h

CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Bouquet des marais)): 1,107

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 600.5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (boue activée): > 600 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Castor oil, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Vibrio fischerii (Bactérie)): 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 5 min

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Toxicité pour les poissons NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l

Durée d'exposition: 40 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les mo-

dèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

es autres invertebr

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 7.9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 65.4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.65 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1,356 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 223 de l'OECD

Tristyrylphenol ethoxylates:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 d

Castor oil, ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 77.05 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Directives du test 301E de l'OECD

Tristyrylphenol ethoxylates:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 4.5 (25 °C)

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version 1.2

Date de révision: 09/22/2025

Numéro de la FDS: 50003089

Date de dernière parution: 09/15/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

mulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 3.72

Méthode: QSAR

1-methyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.46 (25 °C)

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 70.79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.77 (25 °C)

Tristyrylphenol ethoxylates:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

**Composants:** 

Fluroxypyr-meptyl:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 6200 - 43000

Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

sols.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 09/22/2025 50003089 Date de la première parution: 09/12/2025 1.2

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Vider les restes du contenu. Emballages contaminés

> Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr-meptyl, Solvent naphtha (petroleum), heavy

arom.)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Dangereux pour l'environneoui

ment

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluroxypyr-meptyl, Solvent naphtha (petroleum), heavy

arom.)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environneoui

ment

964

Code IMDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

(Fluroxypyr-meptyl, Solvent naphtha (petroleum), heavy

arom.)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

**EmS Code** F-A, S-F Polluant marin oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluroxypyr-meptyl, Solvent naphtha (petroleum), heavy

arom.)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Fluroxypyr-meptyl, Solvent naphtha (petroleum), heavy

arom.)

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

NPRI Composants : 1-methyl-2-pyrrolidone

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom. Solvent naphtha (petroleum), light arom.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **PMRA/PCPA Information**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

### **PRUDENCE**

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Portez une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques lors de la manipulation., Nocif en cas d'ingestion, Nocif en cas d'inhalation, Nocif s'il est absorbé par la peau.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -

selon le Règlement sur les produits dangereux



## FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 Date de la première parution: 09/12/2025

Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

## Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

#### Préparé par:

selon le Règlement sur les produits dangereux



# FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09/15/2025 1.2 09/22/2025 50003089 Date de la première parution: 09/12/2025

### **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique